

Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

- *Le Revestois Firmin Douhet, membre de l'Académie du Var*
- *Histoire des trois cimetières du Revest*
- *Le « Roulez » de Dardennes et souvenirs d'artistes*
- *Travaux étudiés dans la vallée de Dardennes en 1884*
- *Dardennes : bastide ou château ?*
- *La forge de Dardennes en 1794*
- *En reparlant de bornes*
- *Le Château de Dardennes et la Révolution*
- *Les deux châteaux de la Vallée de Dardennes*
- *Les Eaux du Ragas captées pour un barrage ou un souterrain ?*
- *La maquette du Barrage de Dardennes exposée à Grenoble en 1925*
- *Un aigle abattu ... à coups de boules*

*Président fondateur : Charles Aude
Bulletin n°61 - Février 2013
Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène
Mairie-Place Jean Jaurès
83200 – Le Revest-les-Eaux*

06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – <http://www.revest.fr>

Le Revestois Firmin Douhet, membre de l'Académie du Var

par Colette COMBA



L'Académie du Var date de 1800. A l'origine, elle portait le nom de « Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulon ». Elle fut créée par l'Administration centrale du Département du Var sous l'initiative d'Officiers de Santé associés à des professeurs de l'École Centrale.

Cette société s'appela par la suite « Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulon » en 1811, « Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Département du Var » en 1817, et finalement « Académie du Var » en 1878. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret le 25 juin 1933.

L'Académie du Var a pour but de « favoriser le développement de la vie littéraire, scientifique et artistique et surtout l'étude des questions pouvant intéresser la région dont le Var fait partie. » Elle a réuni dans son sein, depuis sa création, des historiens, des scientifiques, des écrivains, des poètes, des artistes (peintres, sculpteurs, graveurs, artistes lyriques...).

Grâce au soutien du Conseil général du Var, l'Académie du Var publie, depuis 1833, un bulletin annuel, le *Bulletin de l'Académie du Var*, diffusé à six cents exemplaires dans différentes bibliothèques du Var et du monde entier. Ce bulletin est un ambassadeur de la culture varoise.



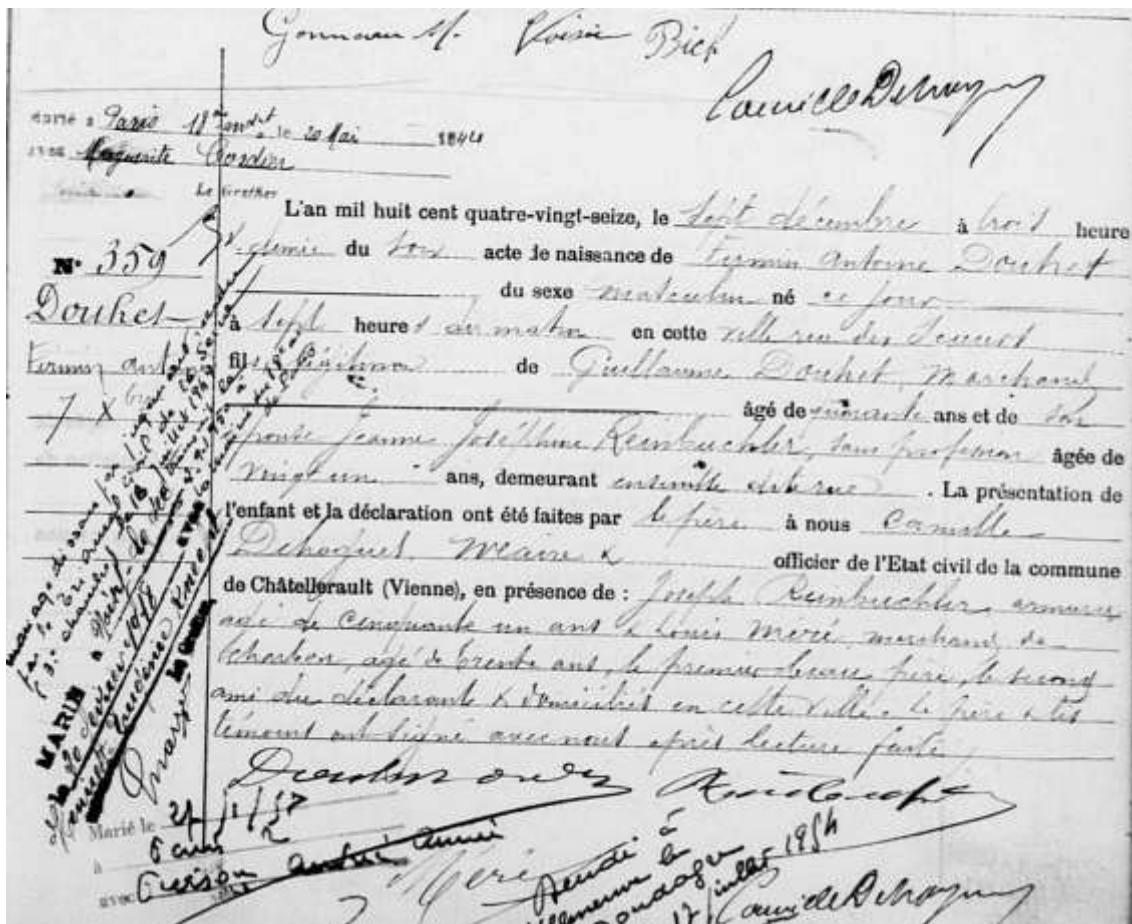
Parmi les Académiciens, passés ou actuels, nous allons tout d'abord nous intéresser à l'un d'eux, qui habita le Revest-les-Eaux. C'est Firmin DOUHET. On doit reconnaître qu'il porte bien son nom ! Il fut, tour à tour, apiculteur, agent de liaison pendant la guerre, Président de Tribunal en Afrique, Administrateur des Colonies.

Firmin Antoine DOUHET est né le 7 décembre 1896 à Châtellerault dans la Vienne. Son père Guillaume était originaire du Cantal, issu d'une famille de cultivateurs. Sa mère, Jeanne REINBUCHER, bien que née à Châtellerault, avait des origines alsaciennes. Le grand père y était armurier. Firmin se maria le 20/02/1918 à Noisy le Sec à 21 ans, avec Henriette RINCELOT dont il divorcera au début des années 40. De cette union naquirent deux enfants. Avec sa petite famille il s'installa au Revest.

En 1922, il participa à l'arrestation d'un dangereux criminel, Marcellin DELVAL. (Lire ci-après l'article relatant ce fait divers).

Le célèbre écrivain Maurice Maeterlinck lui rendit visite sur son rocher du Revest en 1926. Il voulait sans nul doute se documenter pour pouvoir écrire son fameux livre « La vie des Abeilles », livre qui fut édité la même année en 1926 et réédité en 1930. Maeterlinck n'oubliera pas l'apiculteur. Il préfacha magnifiquement un ouvrage de Firmin DOUHET qui ne semble pas avoir été édité.

En 1929, Firmin fut appelé par l'Académie du Var à succéder à Emile JOUVENEL, homme de Lettres, décédé de maladie en août 1928.



Acte de naissance de Firmin DOUHET

Firmin DOUHET a prononcé son discours de réception à l'Académie du Var, à l'Hôtel de ville de Toulon, le 26 décembre 1929, en séance publique et solennelle. Il avait 33 ans.

Dans son discours de réception, il parle de ses recherches, distinguant l'entomologie morphologique de l'entomologie physiologique, cette dernière lui paraissant plus riche car elle étudie les différents organes de l'abeille aux divers stades de son évolution. (Bulletin de l'Académie du Var, année 1929)

Firmin DOUHET fut un très grand travailleur. Il ne ménagea ni ses forces ni son intellect pour pousser toujours plus loin ses recherches. Il mena avec ténacité ses recherches d'entomologie tout en travaillant quotidiennement comme apiculteur pour pouvoir nourrir sa famille.

Il étudia notamment la fécondation artificielle des reines d'abeilles (communication à la séance mensuelle du 03/04/1929). Sa curiosité jamais satisfaite lui permit de comprendre la relation du miel et de la cire. Dans une communication de séance du 05/03/1930 il donna son explication toute personnelle aux écarts observés entre les quantités de miel et les quantités de cire.

Il établit très précisément les données physiologiques de la sécrétion de la cire.

Il bouscula sans scrupules des théories établies ; son instinct, ses travaux, ses observations lui prouvant le contraire de ces théories. C'était un novateur, qui aimait sortir des sentiers battus.

Il participa aux actions du 23 au 25 septembre 1940 à Dakar qui ont permis la neutralisation d'une partie des forces aériennes et terrestres. Cependant les alliés perdirent devant Dakar.

Arrêté le 30 septembre, interné à la maison d'arrêt de Gannat avec ses compagnons. Ils sont traduits le 11 juin 1941 devant la cour martiale séant dans cette ville instituée par la loi du 24 septembre 1940 pour juger les « *crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie* » ; elle se compose d'un président et de quatre membres désignés par décret : le général Duffieux, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, le général Huré, le contre-amiral Cadart et deux anciens combattants ; le procureur général Wallet, ancien substitut auprès du tribunal de la Seine, se distingue en déclarant à Boislambert et Louveau : « *Ah, les complices du traître de Gaulle ! Vous serez bientôt fusillés ! Quant au traître lui-même, il vous remplacera bientôt ici, et il sera fusillé à son tour !* »

La procédure est expédiée en deux jours. Le 13, Fernand Auclert, receveur des Postes à Kaolack, est acquitté, le sergent chef Alfred Dalbiez condamné à six mois d'emprisonnement, Antoine Bissagnet à vingt ans de travaux forcés, Boislambert à la peine capitale – commuée le 15 en peine de travaux forcés à perpétuité et à la confiscation générale de ses biens.

Devant le mauvais état de santé de Firmin Douhet, adjoint des services civils des colonies à Dakar, son cas est disjoint de celui de ses camarades – il est finalement condamné le 5 septembre suivant à un an de prison.

En février 1942 il rejoignit les Forces Françaises de l'Intérieur. Il fut agent de renseignement qui travailla en permanence pour la résistance (grade P2).

Il se maria une seconde fois, le 20 mai 1944 à Paris, dans le 18^{ème} arrondissement, avec Marguerite CORDIER, de famille Lorraine, née à Toulon en mai 1914. Celle-ci était également résistante, engagée en août 1943. Elle avait le grade P1, affectée dans le Béarn.

Ils divorcèrent le 18 juillet 1949. Deux fils sont nés de cette union.

Marguerite CORDIER est décédée en Moselle, à Boulay le 2 mai 2009.

Selon le Républicain Lorrain : « *Ancienne combattante des forces françaises libres, elle était très connue pour son attitude patriotique durant la dernière guerre mondiale. Entrée dans la Résistance, elle avait en effet assuré la fonction d'agent de liaison et avait été décorée, à ce titre, de la médaille militaire. Mme Douhet avait également assumé les accompagnements aux pèlerinages de Notre-Dame de Lourdes durant de nombreuses années.* »

Firmin DOUHET se maria une troisième fois, le 27 janvier 1953 à Paris avec Andrée Aimée Pierson.

Il décédait un an et demi plus tard, le 17 juillet 1954 à Villeneuve-la-Dondagre, dans l'Yonne, à l'âge de 57 ans.

Participation de Firmin Douhet à l'arrestation de l'assassin du chef de la Police de Toulon

Le 8 décembre 1922, Marcellin DELVAL blesse mortellement le directeur de la police toulonnaise lors de son arrestation : Firmin DOUHET participe activement à la capture de cet assassin.



Marcellin DELVAL

Le 24 septembre 1922, à Auchy-la-Bessée, dans le Pas de Calais, au lendemain d'une rixe au cours de laquelle il tira sur son beau-père et son beau-frère sans les toucher, Marcellin DELVAL abattit les gendarmes Cahuzet et Petit. Il prit la fuite vers le sud de la France.

Le 6 décembre 1922, Marcellin DELVAL agressa un boucher à Draguignan pour le voler.

Le vendredi 8 décembre 1922, Monsieur Charles BLANC, Directeur de la Police, à la poursuite d'un bandit, Marcellin Delval, 25 ans, recherché pour un double homicide commis à Auchy-La-Bassée, et d'autres méfaits, blessé par lui, au front d'une balle de revolver, meurt de sa blessure quelques heures après.

Il fut nommé à titre posthume, au grade de la Légion d'honneur.

L'agent MATHIEU, blessé par le bandit DELVAL et transporté à l'Hôpital civil de Toulon, reçut de la main du Préfet Barnier la médaille d'or.

Une médaille d'argent a été décernée à l'Inspecteur de la Sûreté FAGIONI et à MM. DUNOGIER et Firmin DOUHET qui aidèrent à l'arrestation du bandit.

Un épicier, M. GELATON, fut également grièvement blessé.

Jugé le 17 avril 1923 à Draguignan, et le 23 octobre 1923 à Saint-Omer, Marcellin DELVAL fut guillotiné le 22 décembre 1923 à Toulon.



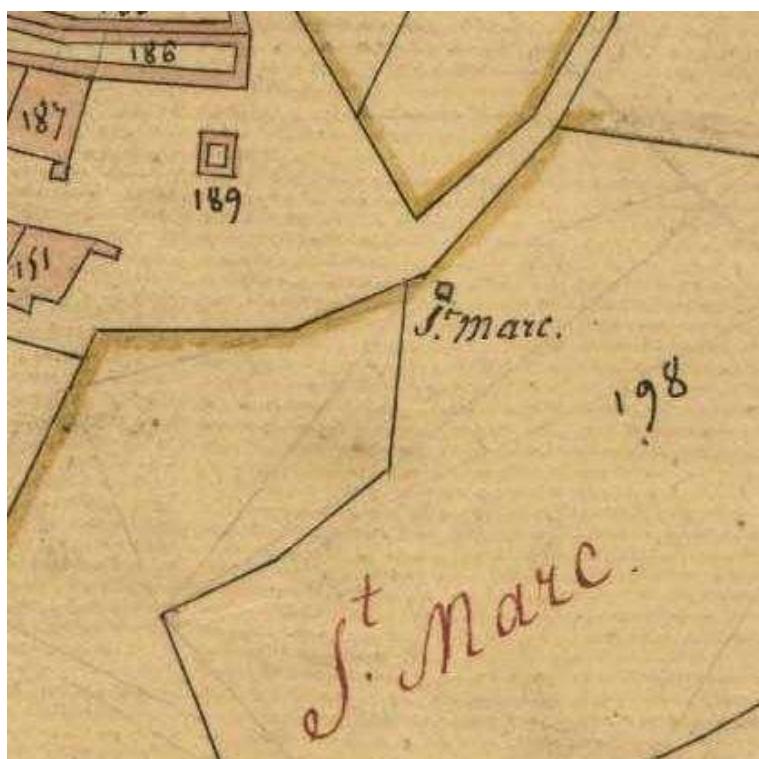
Charles BLANC, Chef de la Police de Toulon, assassiné par Marcellin DELVAL

Histoire des trois cimetières du Revest

Après la découverte d'ossements humains au pied de la Tour dite « sarrazine » en juillet 2011, nous vous proposons un récapitulatif des trois cimetières du Village.

En règle générale, en Provence, il était usuel de construire le cimetière à côté de l'église.

L'église historique du Village était bâtie au pied de la Tour : l'église Saint Jacques. Nous en trouvons la trace déjà en **1662**. Le cimetière était entre cette église et la chapelle Saint Marc qui était à une cinquantaine de mètres en contrebas. C'est là qu'il vient d'être trouvé ces ossements humains.



Cadastre napoléonien

Ce cimetière était entretenu par la municipalité revestoise selon des documents concernant des travaux effectués en 1861.

Vers 1880, un projet de nouveau cimetière a été conçu : il sera adossé au Nord de l'église actuelle, celle de Saint Christophe (parcelles Trabaud et Teissère Longin)

Après **1885**, c'est cet emplacement qui devient le cimetière officiel de la Commune.

A partir de **1910**, après des études réalisées depuis 1907, c'est l'actuel cimetière qui devient l'emplacement officiel (parcelle Mouttet), Boulevard de l'Égalité !

Le « Roulez » de Dardennes et souvenirs d'artistes

Par Jean FARON¹



Le « Roulez » de Dardennes quittant le quartier Barbès pour se rendre à La Chapelle-des-Moulins

Quand de vieux amis se rencontrent, ils ne tirent pas ensemble des plans sur la comète, mais ils évoquent tout simplement les souvenirs de leur jeunesse. D'abord, parce que le temps présent est morne, et l'avenir quelque peu trouble, si l'on en croit les prophètes du Forum. Et puis, si l'avenir a ses mystères inquiétants, le présent ses enquiquinements qui nous divisent, il y a, heureusement, le passé qui, lui, rapproche et unit. Rappeler ses vingt ans, c'est évoquer un peu de bonheur.

¹ Extrait d'un article de Var-Matin République (1973-1974 ?) par Jean FARON (pseudonyme). Remerciements à Mme MATTIO Alice qui nous a communiqués cet article de presse.

Surtout quand les thèmes se rapportent à des histoires gastronomiques². Notre petit groupe où il y avait Laurent Mattio, peintre qui montait, Henri Olive qui ne prit que plus tard le nom de Tamari et quelques seigneurs de moindre importance comme le signataire de ces lignes. Diversité des caractères, mais communauté des sentiments dictés par l'amitié. Nous allions les jours ensoleillés au Revest, et je n'exagère pas, c'était un exploit à l'époque. Dès l'aube, nous allions prendre place dans une voiture baladeuse, le fameux « Roulez » qui assurait la liaison place Saint-Pierre Dardennes. Le char du père Thouy tiré par deux rossinantes, emportait notre petit groupe de copains, tous armés de « boîte à pouce » pleine de tubes de couleurs et de pinceaux. Au côté, la biasse³ bien remplie pour le casse-croûte de midi, que nous appelions les nourritures terrestres pour nous moquer de Gide.

« Et puis ça faisait plus noble », nous disait Laurent Mattio qui, boursier de la ville à l'école des Beaux-Arts de Paris, passait ses vacances à Toulon. Le long voyage du carrosse du père Thouy était à l'époque une véritable expédition à odeur de crottin et blanche des poussières de la route. Pour nous remettre en forme, on faisait l'escalade d'un sentier qui du terminus de Dardennes nous conduisait sur le penchant du Revest couvert d'oliviers argentés, de longs fuseaux, des cyprès et le panache pelucheux des pins. Et nous étions sur le « motif » ... Ah ! Mais ils n'avaient qu'à bien se tenir les impressionnistes de la grande époque ! De jeunes s'annonçaient pour la relève des anciens. Pas maï !

Pour l'instant, il ne s'agissait que d'informes esquisses sur lesquelles l'art et le métier de Mattio, indulgent et souriant, mettaient dans nos barbouillages quelques touches de couleur vive, après avoir redressé d'un crayon habile nos dessins titubants. Ah ! Jeunesse ...

² Ici, il s'agit de consommer de la Poutargue de Martigues (œufs de muges ou, en français, de mullets) : le caviar provençal.

³ Une *biasse* est, en français, une besace où l'on met son repas qui est porté aux champs, à la chasse, ...

Travaux étudiés dans la vallée de Dardennes en 1884

En 1884, le préfet du Var a présenté un rapport au Conseil général lors de la session d'août afin d'approuver des études de travaux à réaliser dans notre vallée.

Chemin de grande communication de Toulon à la Garde Rectification entre Dardennes et La Garde Avant-projet

Dans le programme des travaux à entreprendre pour l'achèvement du réseau des chemins de grande communication figure la rectification du chemin de grande communication n°46 pour laquelle il n'a été produit aucun avant-projet.

J'aurai l'honneur de vous communiquer l'avant-projet de cette rectification présenté par MM. les Ingénieurs. Le chemin à rectifier aura une longueur de 9,702 mètres. La dépense des travaux peut s'évaluer à 140,080 fr., y compris une somme à valoir de 7,450 fr.

Les acquisitions des terrains donneront lieu à une dépense de 100,000 fr. qui sera à la charge des communes traversées, Le Revest, Toulon, La Valette et La Garde.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur cet avant-projet.

Chemin de grande communication n°46 de Toulon à La Garde Reconstruction d'un pont sur la rivière de Dardennes Projet

Le chemin de grande communication n°46, entre Toulon et le Revest, traverse la rivière de Dardennes au droit de 2^{ème} moulin sur un pont de 8 mètres d'ouverture. Ce pont de 3^m50 de largeur entre parapets, forme avec le chemin du côté de Toulon un angle de 120 degrés, et du côté du Revest un angle opposé de 140 degrés.

Cette disposition vicieuse présente un danger très-sérieux pour la circulation qui est très importante en ce point, attendu qu'un service omnibus dessert toutes les heures les quartiers des moulins et de Dardennes et qu'il y passe des voitures de plusieurs colliers employées pour l'exportation des carrières du Revest et des usines de la vallée de Dardennes. Ce chemin est en outre la ligne directe entre Toulon et le Revest, depuis la construction de l'annexe de la ligne de grande communication n°46 qui aboutit au Revest.

Le pont du 2^{ème} moulin a donné lieu à plusieurs accidents et le 27 mars 1883, une charrette à deux colliers a encore versé dans la rivière, entraînant les chevaux avec elle.

A cette situation déplorable s'ajoute aujourd'hui la nécessité de faire des réparations urgentes au pont dont la voûte ne présente plus la solidité désirable et dont les parapets doivent être reconstruits presque en entier.

Pour remédier à cet état de choses, MM. les Ingénieurs ont dressé un projet de reconstruction du pont que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

La dépense s'élève à la somme de 14,500 francs, y compris 3,270 fr. 56 pour travaux imprévus.

Je vous prie d'approuver ce projet.

Dardennes : bastide ou château ?

par Igor Fedoroff

L'utilisation de ces deux termes pour désigner la résidence des seigneurs de Dardennes a donné lieu à de nombreuses controverses.

D'après les interprétations proposées, il découle qu'il y eut tout d'abord une bastide jusqu'au XVI^{ème} siècle, puis postérieurement un château dès le siècle suivant.

A partir des archives de la ville de Toulon qui nous apportent des réponses concrètes, je citerai deux documents officiels sur lesquels j'appuie ma réflexion.

Le premier est le procès intenté par la ville de Toulon le 28 avril 1406 à Dame Isabelle de Simiane, épouse de Raymond de Montauban, seigneur de la bastille de Dardennes. Les attendus du jugement précisent : « *Fait au château de la bastide dans l'appartement inférieur du dit lieu ...* »

Nous remarquons donc qu'il est fait une distinction entre le château et la bastide.

Le deuxième document date du 7 mars 1640. C'est un rapport d'estime générale de la terre de Dardennes, rédigé par le greffe du sénéchal de la ville de Toulon : « *Biens nobles du château ou maison seigneuriales : une fontaine au parc, une petite chapelle par dehors joignant cette maison ...* »

Dans ces documents archivés, la bastide prend le sens de domaine du seigneur et le château désigne le lieu d'habitation de celui-ci.

L'excellent article de Joséphine Moretti sur les bastides seynoises (paru dans le Bulletin Regard n°8) vient confirmer cette différentiation :

« *Si on fait référence aux différents registres cadastraux, le terme bastide définit une construction rurale. Mais les actes notariés, des documents administratifs, entendent par ce mot un domaine complet : terres agricoles, bâtiments d'exploitation et d'habitation.* »

La forge de Dardennes en 1794

C'est dans le recueil des actes du Comité de Salut Public (Tome seizième – du 10 août 1794 au 20 septembre 1794) que nous prenons connaissance, concernant l'avenir de la forge de Dardennes, d'un arrêté du 4 septembre 1794 de ce Comité :

1° - La fonderie de canons établie au Port-de-la-Montagne [Toulon] et celle qui se construit dans la commune de Marseille sont supprimées.

2° - Il ne sera conservé provisoirement au Port-de-la-Montagne que les fourneaux à réverbères, et le nombre de tours nécessaires à la fabrication des boulets pour la marine des mêmes ouvrages, tels que vis, écrous, poulies, robinets, etc., employés au gréement et à l'approvisionnement des vaisseaux.

3° - Les fourneaux, fosses à couler, autres que ceux nécessaires aux travaux désignés dans l'article précédent seront démolis, et il ne sera réservé au Port-la-Montagne que les usines et ouvriers reconnus d'indispensable nécessité au travail des mêmes ouvrages.

4° - La forge de Dardennes, sise à quelque distance du Port-la-Montagne, sera affectée à la fabrication de boulets, bombes et obus, et de fers pour l'arsenal de construction : toutes les réparations et augmentations jugées nécessaires à l'activité de cet établissement seront exécutées sans délai, et il y sera envoyé de la fonderie de Marseille les ouvriers reconnus nécessaires.

5° - La Commission des armes, poudres et exploitation des mines demeure chargée de l'exécution du présent arrêté.

Signé : FOURCROY

En reparlant de bornes

Par Igor Fédoroff

Le 26 mai 1640, François I, Sieur de la Valdardenne, vendait à la communauté de Toulon une partie de ses biens.

Une copie de cet acte rédigée en 1757 se trouve aux archives communales de Toulon dans le carton classé DD 32.

J'ai choisi un extrait de cet acte dans lequel il est question de bornes placées par la communauté de la ville afin de délimiter les biens acquis par celle-ci et ceux conservés par François I Thomas.

Je reproduis cet extrait tel qu'il est écrit, conforme au langage utilisé au XVII^{ème} siècle, mettant entre parenthèse l'explication de certains mots de cette époque, et en commentant certains passages.

« L'an 1640 et le 26 jour du mois de may, françois de Thomas, Sieur de Lavaldardenne vend à la communauté, en premier lieu un mollin ou paroir à drap tout contre la prairie du dit Dardenne, du côté du midy (au Sud) du chemin contre la rivière travaillant (en activité), plus un mollin ou paroir à papier qui reste de tramontane (au Nord) du dit paroir à drap aussi travaillant.

Plus un mollin à blè ou il y a un mullan [machinerie du moulin à blé composée d'une meule horizontale mobile ou courante posée sur une meule horizontale fixe appelée lit ou meule dormante], qui reste aussi de tramontane du dit paroir à papier, plus un autre mollin à blé à deux mollans [la machinerie est doublée, nous sommes en présence de deux moulins réunis dans le même local], banal et auquel les habitants du Lieu du Revest sont obligés d'y aller faire farine, moudre leurs blés, restant le dit mollin de tramontane de l'autre sus dit mollin à blé, travaillant, prez duquel il y a une grotte sive [ou] rocher crusé qui appartiendra à la dite communauté.

Plus un mollin à huile, tout proche le sus dit mollin à deux mollans et banal réservé au dit Sieur Dardenne ... et encore le bâtiment qui est sur la voûte du dit mollin d'huile, duquel le Sieur Dardenne sera tenu d'entretenir le couvert à perpétuité à ses dépens (à ses frais).

Plus toutes les terres qui se trouvent entremy [au milieu, parmi] les dits mollins et engiens [tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de ces moulins, toute la partie hydraulique], depuis le jardin du côté du levant [à l'Est] du dit château où il y a un pigeonnier rompu [en ruine] jusques au paroir à drap confrontant de levant la rivière, et de ponent [à l'Ouest] la

prairie qui est au devant du dit château ...plus un petit pré qui est en dessous le paroir à drap, confrontant ensemble le dit paroir à drap.

De l'autre coté et de midy, l'autre partie de pré qui reste au dit Sieur Dardenne sera mis trois termes [bornes], l'un contre la muraille de ponent [à l'Ouest] du mollin à huile ; et distant d'iceluy de vingt huit cannes [la canne équivalent à 1,989 mètres] deux pans [le pan équivalent à 0,249 mètre] en droite ligne tirant de tramontane à midy dans la grande prairie, à deux pans de ponent d'un noïer qu'il y a et qui appartiendra à la dite communauté sera mis un autre terme. Et distant d'iceluy [du précédent] toujours à droite ligne de tramontane à midy, sera planté le troisième, dans la même grande prairie du sus dit, de quarante deux cannes deux pans et demi ... »

Pour être plus clair, sur un axe dirigé du Nord au Sud, seront posées trois bornes ; la première contre la muraille qui se trouve à l'Ouest du moulin à huile, la seconde à 56,19 mètres de la première et à 0,498 mètre à l'Ouest d'un noyer, la troisième borne sera placée à 84,036 mètres de la précédente.

Dans cet extrait, le moulin à l'huile est une construction mesurant neuf cannes de longueur (17,90 mètres) sur deux cannes deux pans de largeur (4,476 mètres).

En observant le plan cadastral de 1827, les gravures du XIX^{ème} siècle, les cartes postales du début du XX^{ème} siècle, le moulin à huile se présente comme une bâtie dont les proportions dépassent les mesures réalisées en 1640. La position de la première borne ne peut donc être localisée de manière précise.

Tout au plus, nous savons que les trois bornes étaient disposées sur une longueur de 140 mètres, sur un axe Nord-Sud dirigé vers la rivière Dardenne. Dans la grande prairie du Sieur Dardenne, entre le grand moulin à huile et la rivière, notre gravure présente trois arbres probablement fruitiers ; en laissant vagabonder notre imagination, ce sont peut-être les descendants du noyer signalé dans la description originale.

Pour conclure, nous ne savons ce qui advenu à ces termes. On peut supposer que les armes de la cité de Toulon et celles de la famille Thomas y étaient gravées.

Se référer au livre : « Les seigneurs du Revest et de Dardennes du Moyen-Âge à la Révolution ».

Le Château de Dardennes et la Révolution

Pages 554 et 555 des Archives parlementaires de 1787 à 1860, nous pouvons lire :

« Affaire de M. de Castellet - Août 1790



M. de Castellet, obligé de fuir après l'événement du 1^{er} décembre 1789, s'était retiré à Nice ; il désira de retourner avec sûreté dans sa terre de Dardennes, à une lieue de Toulon.

La municipalité de cette ville invita cet officier général à rentrer dans ses foyers, en l'assurant d'une entière protection. M. de Castellet se rendit à Toulon, et y prêta le serment civique.

A peine était-il rendu chez M. le commandeur de Glandèves, que les ouvriers sortirent de l'arsenal, et annoncèrent qu'ils en voulaient à M. de Castellet. Cet officier sortit sur le champ de la ville à pied, accompagné de deux officiers et de deux volontaires de la garde nationale, et se voyant poursuivi, il entra avec ses compagnons dans une auberge, et s'y réfugia dans un grenier.

Les malfaiteurs arrivèrent ; ils trouvèrent bientôt M. de Castellet, et malgré la présence du maire, ils entraînèrent cet officier général, ils le traînèrent sur le chemin dans la poussière, après lui avoir volé tout ce qu'il avait sur lui.

Cet infortuné allait être victime de la fureur du peuple, lorsque deux grenadiers du régiment Barrois, passant par hasard et sans armes, prirent M. de Castellet sur leurs épaules et le portèrent, criblé de blessures et mourant, à l'hôpital de la Charité.

Deux de ces assassins, condamnés aux galères, ont été mis en liberté d'après le voeu de l'amnistie. »

Les deux châteaux de la Vallée de Dardennes



Le château de la Valtière au bord de La Dardennes

Aujourd’hui, il existe de nombreux écrits sur les deux châteaux de la vallée de Dardennes : le château de la Valtière et le château de Dardennes. Un troisième château, celui de La Ripelle (ou Ripèle selon les actes notariés), est dans la vallée des Favières.

Il est toujours agréable de se promener par ces lectures dans cette vallée de Dardennes verdoyante : nous oublierons ainsi l’excès de « bétonite » d’aujourd’hui ; et pourtant, il a bien fallu construire ces deux ouvrages.

Le château Rimbaud de la Valtière fut bâti à la fin du XVII^{ème} siècle sur l’emplacement de la bergerie Chautard. Vingt fenêtres éclairent cette jolie bâtisse qui est en contrebas de la route de Dardennes, avant le 2^{ème} moulin, aujourd’hui parfois appelé « Cigalon ». Deux tours rondes demi-sphériques « protègent » cette construction. Protection peu efficace à l’encontre du petit-fils Rimbaud, propriétaire à la Révolution et guillotiné en 1793 à Paris. C’est à cette date que le castel fut saccagé et devint bien national, terres incluses.

Les Eaux du Ragas captées pour un barrage ou un souterrain ?

Publication dans Le Petit Var du 19 août 1909

Depuis longtemps déjà, l'on entend parler d'un barrage dans la vallée du Colombier. Serait-ce un barrage à exploitation d'élevant à 34 mètres du niveau de la rivière ou bien un barrage souterrain ?

Dans le premier cas, nous ne trouverons aucun inconvénient, à la condition pourtant que l'on tienne compte des desiderata de la population revestoise, formulés par le Conseil municipal du Revest et consignés par la Commission d'enquête. Mais il paraît, d'après certains renseignements, que la Compagnie ne serait pas disposée à les accepter. De même, il nous semble que si la Compagnie avait réellement l'intention de faire un barrage artificiel, elle n'hésiterait pas à reconnaître une nouvelle route pour remplacer celle qui doit se trouver cernée par le barrage. Or au contraire, elle encombre la route, démolit le béal, comble la rivière, supprime le chemin de Solliès à la position du ruisseau dit de Roux, fait des trous dans le chemin, installe un robinet, le tout sans aucune rétribution à la commune et sans même demander l'autorisation au Conseil municipal. D'après les apparences, nous sommes tentés de croire que la Compagnie n'a pas l'intention de faire un barrage superficiel. S'il en est ainsi, cette retenue souterraine d'eau pourrait bien nous être préjudiciable ; les eaux qui s'écoulent librement depuis des siècles dans la vallée et principalement au Paridon risqueraient de disparaître. De même, des galeries souterraines qui s'avanceraient sous les flancs du Revest auraient pour effet de nous ravir les quelques gouttes d'eau qui nous restent et qui sont la seule vitalité du pays. Ce serait la ruine complète du Revest et de cette riante vallée de Dardennes. Il est vrai que cela assurerait de grands avantages à la Compagnie qui, sous le couvert d'un barrage, aurait de nouveau exploité tous les habitants du Revest en les spoliant d'un nouveau trésor qui lui permettrait de répartir de plus gros dividendes entre ses actionnaires. Le comble, c'est que les propriétaires de la commune riverains ne peuvent seulement pas acheter de l'eau pour leur usage.

Il nous semble qu'il suffira de signaler ces faits aux autorités supérieures pour qu'elles viennent à l'appui de notre Conseil municipal.

Pour un groupe de Revestois qui veillent
Hermitte

La maquette du Barrage de Dardennes exposée à Grenoble en 1925

Par lettre du 22 septembre 1924, le ministre des travaux publics donne pour mission à l'inspecteur général des Ponts et Chaussée, M. de la Brosse, de participer à l'exposition internationale de la Houille Blanche et du Tourisme, à Grenoble en 1925.

Par lettre datée du 25 septembre 1924, l'inspecteur général des Ponts et Chaussées du ministère des travaux publics (Service des Forces Hydrauliques), M. de la Brosse, annonce à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Draguignan, M. Giboin, de la décision de leur ministère de participer à cette exposition internationale. Cette participation se fera par la présentation de divers types d'instruments, de cartes, de documents techniques et de modèles réduits en plâtre ou en bois de barrages existants, en construction et en projet.

- Les barrages existants sont celui sur Le Furens, celui sur La Dardennes et celui sur La Sélune.
- Les barrages en construction sont celui sur La Creuse à Eguzon, celui sur Le Chavanon et La Rhue et sur Le Blavet.
- Le barrage en projet est celui sur La Durance à Serre-Ponçon.

Les modèles seront établis à l'échelle de 1/100 et devront être prêts au plus tard en janvier 1925.

Par bulletin de service en date du 29 septembre 1924, l'ingénieur en chef Giboin prescrit immédiatement à l'exécution effective des maquettes à M. Jambert et cela malgré « *la note pas très explicite de M. de la Brosse* ».

Par lettre du 30 octobre 1924, M. Mathieu reçoit cet ordre pour « *exécution* ».

Par lettre du 7 octobre 1924, l'inspecteur Geoffray écrit à M. Barnier, ingénieur à Nice :

« *Monsieur Mathieu, Inspecteur des Ponts et Chaussées, vient de me convoquer à son bureau pour me donner connaissance d'un dossier qu'il venait de recevoir et dont ci-joint une copie.* »

Comme vous le verrez en parcourant les pièces, il est chargé d'exécuter une maquette de la coupe du barrage de Dardennes pour l'exposition internationale de la Houille Blanche qui doit avoir lieu à Grenoble en 1925.

N'ayant pas tous les éléments voulus pour y procéder, il désirerait que la Compagnie [Compagnie Générale des Eaux] veuille bien passer commande de cet ouvrage à un spécialiste parisien, par exemple celui qui avait fait le Barrage, modèle réduit, que nous possédons à Toulon, le département s'engageant à en payer le coût.

Il m'a longuement développé que l'exécution de cette maquette, faite à Paris sous le contrôle de la Compagnie, serait certainement plus rigoureuse, que ce qu'il pourrait faire exécuter ici, à Toulon.

En résumé, il désirerait ardemment que la Compagnie veuille bien s'en occuper et qu'elle lui fasse connaître le plus tôt possible le prix de cet ouvrage pour qu'il puisse se faire ouvrir les crédits nécessaires.

Je me permets d'attirer votre attention sur ce que Monsieur votre Père a dû être pareillement sollicité, puisque la maquette d'Eguzon doit figurer à cette exposition. Enfin, à tout hasard, je vous transmets ci-dessous l'adresse de l'Ingénieur-Constructeur qui avait exécuté, en 1913 pour la Compagnie, le petit barrage que nous possédons au bureau.

« E. DUHANOT, Inspecteur Constructeur, 42, rue des Ecoles, Pantin (Seine) »

Toulon, le 16 décembre 1924, M. Jambert écrit au directeur de la Compagnie Générale des Eaux (avenue Colbert à Toulon), s'appuyant sur la communication de M. Mathieu du 6 octobre 1924 (circulaire ministérielle) et une note de M. de la Brosse, afin de faire réaliser une reproduction en plâtre du Barrage de Dardennes. M. Jambert souhaite savoir si un contact direct a été pris avec M. de la Brosse et quel en est le résultat.

Nous ne disposons pas de document entre le 16 décembre 1924 et le 20 mai 1925.

Le 20 mai 1925, M. Bernier propose à M. Geoffray de joindre une note explicative au modèle réduit.

Le 30 mai 1925, M. Geoffray informe M. Bernier qu'il fait emballer la maquette pour l'envoyer ; dans cette correspondance, il est fait état « *de frais de réparation pris en charge par l'administration des Ponts et Chaussées de l'ordre de 400 francs.* »

Le 6 juin 1925, l'inspecteur Geoffray écrit à M. Haegelen, ingénieur des Ponts et Chaussées, 6 rue Haxo, à Grenoble pour l'informer que la Compagnie Générale des Eaux a envoyé la maquette du Barrage de Dardennes, le 6 juin 1925, à M. Helminger & Cie, Service Manutentionnaire de l'exposition à Grenoble.

Le 8 juin 1925, M. Geoffray annonce à M. Helminger de l'envoi « *par grande vitesse* » d'un modèle réduit montrant le fonctionnement du Barrage de Dardennes, d'un poids de 112 kilos, d'une valeur de 4.000 francs, emballage compris.

Le 23 juin 1925, M. Haegelen confirme l'arrivée de la maquette en bon état malgré une erreur de livraison. Elle a été exposée dès son arrivée.

Le 12 octobre 1925, M. Haegelen fait connaître au directeur de la Compagnie Générale des Eaux (Toulon, avenue Colbert) que les objets exposés seront expédiés qu'à partir du 31 octobre 1925 car la date de clôture de l'Exposition Internationale du Tourisme et de la Houille Blanche de Grenoble a été reculée à cette date.

mpagnie Générale des Eaux - Exploitation de Nice

Communiqué

de Monsieur BERNIER, Ingénieur

à Monsieur GEOFFRAY, Inspecteur à TOULON

5.000 - 9.1924

Nice le 20 Mai 1925

Ci-joint le texte de la note
explicative à joindre au modèle
réduit du barrage. Vous recevez
d'autre part directement de Paris
la brochure concernant le barrage.
M. l'Inspecteur géo de la Brosse
donnera prochainement les indications
necessaires à l'expédition du modèle
en question.



Note de M. Bernier à M. Geoffray en date du 20 mai 1925

Un aigle abattu ... à coups de boules

Le journal ‘Le Matin’ a publié le **mardi 22 août 1933**, l’article suivant :



Ce n'est pas une galéjade ...

Près de Toulon, un aigle est abattu ... à coups de boules

[De notre correspondant particulier]

Toulon, 21 août – Par télégramme.

Ce n'est pas une historiette ! Un aigle vient d'être tué à Toulon ... et à coups de boules. Voici dans quelles circonstances : chassé sans doute des monts du Haut-Var par les incendies de forêts qui ravagent cette partie de notre département, un aigle de belle taille, puisque mesurant 1 m 95 d'envergure, était venu se réfugier dans la vallée de Dardennes, à Toulon. Hier, l'oiseau de proie vint se désaltérer dans un petit ruisseau qui coule à cinquante mètres de la route du Revest-les-Eaux où avait lieu un concours de boules.

Deux jeunes gens qui se rendaient à ce concours, M. Jean Philip, 21 ans, coureur cycliste, et son ami, M. Valle, virent le rapace. Dans un geste instinctif, M. Philip lança sur l'aigle une des boules qu'il tenait à la main. Le hasard voulut que cette boule vint tomber en plein sur le dos de l'oiseau de proie qui s'affaissa. Ce que voyant, M. Philip et son ami se précipitèrent sur lui et l'achevèrent, toujours à coups de boules.